

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

157159

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9271 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAKOUTY Abdellah

Date de naissance : 09-03-1967

Adresse : Barcelone

Tél. : 0611 899083 Total des frais engagés : Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Said EL MASSA  
Ophthalmologist  
Bd Mohamed V Imb 311 étage 4  
N° 41 (10th Arrondissement) L'Assiette Nasrallah  
Berrechid (Ex Face Centre Commercial Carrefour)  
Tél : 05 22 32 43 44

Date de consultation : 14/03/2023

Nom et prénom du malade : DOUAHI Sanaa Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : affection acutaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.03.23	C.s		250 DT	 <b>Dr. Said EL MASSAR</b> <b>Ophthalmologiste</b> Dr. Mohamed Y. Imia 331 etage 4 (Imh A) (Ancien) Loftiscent Business Hub N° 41 Berrechid (En Face du Centre Commercial Carrefour) Tel : 05 22 32 33 44

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>Pharmacie KADRI</b> <b>Docteur KADRI</b> <b>22, bd Mohammed V, Rabat</b> <b>022.53.36.05</b>	14/03/2023	 <b>35 DT</b>

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>M-A D Optic</b> Opticien Biométrie 63 Rue Riguibate Casa 18/3/23						<b>M-A D Optic</b> OU 35000.50 DHC 63.70.50.00
<b>Akram Daali</b> Inpe : 065032633						

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper left (1-4), upper right (1-4), lower left (5-8), and lower right (5-8). The diagram includes labels: 'H' at the top center, 'D' on the left side, and 'B' at the bottom center. Arrows point from 'H' to the upper teeth, from 'D' to the lower teeth, and from 'B' to the lower teeth.

## (Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

un autre regard  
sur vos yeux



OPTICIEN  
LUNETTIER  
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : N° 004999

Casablanca, le : 18/03/2023

Mme / Mr : Doua Thi

SANAA

Dr :

VL

VP - Add

OD : -0.70

OD :

OG : -1.00

OG :

1000.00 x 1.71

1) Prix Monture

0.70 dh

850

← DH

2) Prix Verres

0.80 dh

2700

← DH

Total à payer :

3570 ← DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

35700.0000

Cachet et signature

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Casa

Akram Daali  
Inpe : 065032633

Cachet et signature

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Casa

63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capital : 100,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 0002642590000069

**Dr. Said EL HASSAR**

**Ophtalmologiste**

Spécialiste de la Chirurgie  
et des Maladies des Yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voies Lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact

**Chirurgie de la Myopie**

Membre Titulaire de la Société

Française d'Ophtalmologie



**الدكتور سعيد الحصار**

اخصائي في أمراض و جراحة العيون

جلالة - الزراق - الحول

مسالك الدموع - انгиو كرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة...

جراحة عيوب البصر

عضو دائم بالجمعية الفرنسية

لطب العيون

**Agrée Par le Ministère de la Santé Permis de Conduire**

## ORDONNANCE

Berechid le : ..... 14/03/2023 ..... برشيد في :

DOUAHI Sanaa

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : -0,50 , Addition + 1,75

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Agaibate Casa

Oeil Gauche : -1,00 , Addition + 1,75

  
**Pharmacie 2000**  
Docteur Kadiri L. Zineb  
22. bd Mohammed V - BERRECHID  
Téléphone : 022.53.36.05

35,70

- Tobradex 0,06%  
1 goutte 2/j 15 jour



شارع محمد الخامس العماره 341 الطابق 4 رقم 41 (إقامة بالمتصعد) تجزئة نصر الله

برشيد (قرب المركز التجاري كارفور) - الهاتف : 05 22 32 43 44

Bd Mohamed V Imm 341 étage 4 N° 41 (Imm Avec Accenseur) Lotissement Nasrallah

Berrechid (En Face Centre Commercial Carrefour) - Tél : 05 22 32 43 44